

DÉPARTEMENT GARD
ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal
11

Nombre de conseillers en exercice
10

Convocation : 05 Mars 2018

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 08 Mars 2018**

-1-

L'an deux mille dix-huit, le huit du mois de Mars à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Sonia RIFKIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames RIFKIN Sonia, GREVE Béatrice, BLANC Danièle, ANDRIEU Véronique
Messieurs : REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric, ZANINI Mario, LEIGNEL Jean-Marie

Absents : WALKER Maurice procuration à GREVE Béatrice,
CAMPOS Yvan,

Conformément au code général des collectivités territoriales, Madame BLANC Danielle est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 Février 2018, les membres du Conseil signent le registre.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

Délibération N° 03-2018

**Taux de majoration de la redevance d'assainissement dans le cas de non
raccordement**

Mme le Maire rappelle qu'il a été décidé au précédent conseil d'adresser une lettre recommandée aux personnes qui ne se sont pas raccordés à l'assainissement au 01 Mars 2018.

Le courrier recommandé ayant été transmis, le conseil décide à l'unanimité d'appliquer une majoration de 100% à la redevance d'assainissement comme prévu à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique, pour les habitations en retard de raccordement.

Délibération N°04-2018
Raccordement à l'assainissement du foyer communal

L'entreprise André TP ayant révisé le devis proposé initialement, le nouveau montant proposé est de 14 320 €uros Hors taxe.
A l'unanimité le devis est accepté.

QUESTIONS DIVERSES

Taxe de compensation reversée à la communauté de commune :

Un service de transport avait été organisé par la communauté de commune pour les villageois qui souhaitaient se rendre à Quissac. Ce service ayant disparu depuis plusieurs années, une demande a été faite pour que la compensation de transport reversée soit remboursée. Cette somme d'élève à 725€ par an.

Liste de matériel pour l'employé communal :

Notre employé communal a listé le matériel dont il a besoin pour travailler en autonomie.
Des devis vont être établis.

Travaux de voirie et nettoyage des fossés :

La liste des travaux à réaliser va être établi par l'employé communal et un conseiller pour demander des devis.

D'autre part, dans le chemin de Bos Nègre, au niveau du puits communal les trous provoqués par la pluie seront réparés par l'employé communal avec de l'enrobé à froid.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



The bottom of the page features several handwritten signatures in blue ink. On the left, there is a large signature that appears to be 'M. Acc'. In the center, there is a signature in red ink that is partially obscured. On the right, there are two more blue ink signatures, one of which is clearly legible as 'P/M. WALKER'.